

1. C'est le premier septembre 1999, que j'ai posé mes valises à la Maison Provinciale de Paris, afin de me préparer à succéder à l'Econome Provincial, en poste depuis 25 ans. Le Visiteur m'a dit : « attention, tu en prends pour 9 ans. Es-tu bien conscient de cela ? » Faut-il penser que j'étais inconscient ? Sans aucun doute, comme la plupart des autres économistes provinciaux. Et l'une des premières étapes, qui a été de retourner à l'école pour comprendre un plan comptable, son fonctionnement et sa transposition au domaine vincentien, m'a vite convaincu de mon inconscience. Il faut noter sans honte que nous démarrons bien souvent avec une lourde incompetence, face aux conseillers qui nous entourent.
2. Avant d'arriver à la responsabilité d'Econome Provincial, j'ai eu connaissance du patrimoine et des bilans de l'administration provinciale de différentes manières :
 - a. Au cours des Assemblées Provinciales, l'Econome venait présenter les comptes. Les délégués à l'Assemblée écoutaient. Quelques questions étaient posées. Et en fin d'intervention, il nous était demandé de rester discrets.
 - b. Nommé au Conseil Provincial pour remplacer un confrère appelé à la Curie, je me souviens des feuilles de papiers déposées sur la table du Conseil. Je voyais surtout de grandes colonnes de chiffres. L'Econome venait, faisait quelques commentaires et repartait presque aussitôt.
 - c. Au cours de ma première année à l'Economat, alors que je me formais, j'avais droit chaque mois à la situation des comptes préparée par l'assistante de l'Econome et aux explications précises de l'Econome. Je commençais à comprendre.

Ceci était une introduction, voici maintenant quelques réflexions sur les points présentés dans le programme

1. L'Econome Provincial et ... le Visiteur

- d. C'est **un binôme** qui se constitue à chaque fois qu'un Visiteur est nommé. Et ce binôme est appelé à évoluer ensemble en bonne harmonie. Le Visiteur et l'Econome sont ensemble au service de la Province, des confrères et des Maisons. Cependant, leurs responsabilités sont différentes. Le premier est à la tête de la Province et le second est en quelque sorte son bras droit pour toutes les affaires liées au temporel.

- e. Je viens de vivre 6 ans aux côtés du Père Pierre CORNEE, Visiteur durant 9 ans. Et voilà maintenant un tout nouveau Visiteur. **Il découvre une situation humaine et économique.**
- i. Une situation humaine : le Visiteur trouve en place un confrère à qui l'un de ses prédécesseurs a confié un part de ses responsabilités dans le domaine de l'administration des biens. Dans la situation précédente, le Visiteur a 10 ans de plus que moi ; dans la nouvelle, le Visiteur a 11 ans de moins que moi.
 - ii. L'Econome risque de passer d'une situation apaisante à une situation inaccoutumée de questions sur des sujets qui paraissent acquis pour l'économe. Le premier contact est quelquefois déroutant : l'un connaît peu de choses dans l'administration économique d'une province et l'autre navigue à l'aise dans les flots tumultueux du temporel. L'un a 30 minutes à vous consacrer pour cette administration et vous, vous passez vos journées entières à envisager les meilleures solutions économiques possibles pour votre province. Le binôme Visiteur et Econome oblige l'un et l'autre à cultiver la patience.
 - iii. Au niveau de **la situation économique**, le Visiteur a accès à beaucoup d'informations en raison de ses visites canoniques et des rencontres avec les personnes. L'Econome aussi récolte des informations :
 1. quand il rencontre des confrères, des communautés, quand il reçoit les rapports annuels des maisons, mais aussi quand il fait une situation du compte d'une communauté.
 2. quand il s'informe par les revues professionnelles ou qu'il est informé par ses conseillers et quand il lit les communications reçues des Conférences des Supérieurs Majeurs ou de la Conférence Épiscopale.
 3. Cependant la situation économique d'une Province ne se limite pas me semble-t-il à une forme d'appréciation vague. La situation se perçoit dans l'inventaire des comptes bancaires à un moment précis, dans l'inventaire des propriétés, dans l'évaluation du passif, etc, ..., au début de la mission qui m'a été confié, j'ai beaucoup apprécié que le Visiteur m'aide à découvrir le patrimoine de la Province, cependant ... est-ce volontaire ou pas du Visiteur, j'ai appris bien longtemps après

grâce à la visite d'un assistant général qu'à tel endroit une maison de la Province avait un terrain, j'ai appris que les dons qu'il apportait à l'économe n'était pas un don mais un produit financier d'un compte bancaire non répertorié. Echanger avec le Visiteur sur la situation économique conduit à aller au-delà des expressions : « la Province n'a pas les moyens ou la Province a les moyens. » La vraie réalité économique se révèle dans un échange d'informations de toutes sortes et pas seulement dans nos cahiers.

- f. Un Econome peut être remplacé par le Visiteur. Ne cherchons pas les fautes commises, ou à ne pas commettre par un économe pour arriver à une telle situation. Tout simplement, ce cas peut arriver durant la charge confiée. Soit l'économe le demande, soit le visiteur le demande parce que la mission a besoin de vous dans un autre domaine. Aussi, dès l'entrée en fonction, il me semble important que l'Econome se dise régulièrement « je vais tâcher de laisser un outil de travail en état de fonctionnement. »
- g. En préparant cette intervention, je me suis dit aussi : « Où trouve-t-on un résumé des tâches à accomplir par l'Econome Provincial ? »
 - i. Les Constitutions et les Statuts, les Normes Provinciales et le Guide du Visiteur décrivent les responsabilités qui sont les nôtres et dressent à grands traits le portrait de l'Econome Provincial, et précisent même la durée de nos mandats. Je remarque qu'il n'est pas fait mention de l'Econome Provincial dans le guide pratique du Supérieur Local, alors qu'on lui demande ailleurs de veiller sur l'administration de l'économe local.
- h. Quelles sont nos responsabilités ?
 - i. Le N° 128 des Constitutions nous dit que ce sont celles d'un administrateur, qui travaille sous la vigilance du Visiteur et de son Conseil.
 - ii. Le guide du Visiteur dit au § 250 que le Visiteur est le responsable principal de l'administration des biens temporels de la province. Et cela est bien-sur conforme au Droit Canon.
 - iii. Y a-t-il besoin d'un Econome provincial ?
 - 1. Le Canon 636 §1 dit la nécessité qu'il y ait un Econome auprès d'un Supérieur Majeur... Le Guide du Visiteur ajoute selon les

Constitutions N° 128 : « en chaque province, il doit y avoir un Econome qui administre les biens de la province, sous la direction et la vigilance du Visiteur et de son Conseil. »

2. Nous sommes donc des administrateurs nécessaires à la vie missionnaire de la Province.
- iv. Que dit le guide du visiteur au sujet de nos fonctions ?
1. L'Econome provincial peut-être l'un des consultants ou non. Si l'Econome provincial n'est pas consultant, il peut assister au Conseil quand il y est appelé par le Visiteur, mais sans droit de vote. L'importance et la responsabilité de la charge de l'Econome Provincial exigent qu'il soit appelé au Conseil chaque fois qu'on y traite d'affaires dont il a la gestion de quelque manière. §255. Je suis consultant et économe. Quand le Visiteur m'a appelé à être conseil, j'ignorais les conséquences de ma présence pour notre prochaine Assemblée Provinciale. Dans la Province de Paris, le nombre de députés élus à l'assemblée est le triple du nombre de droit. Faisons un calcul simple, le Visiteur, les 3 consultants et l'Econome provincial sont membres de droit, donc il y aura 15 députés élus. Quand l'Econome n'est pas consultants, cela fait six membres de droit et 18 députés élus. 3 confrères en moins à l'assemblée, c'est une conséquence de l'acceptation de ma participation au Conseil.
 2. Il revient à l'Econome provincial de
 - a. *Veiller à ce que les propriétés de la province respectent les lois civiles, ecclésiastiques et celles de la Congrégation.* Et une des premières choses à savoir est de connaître le lieu où sont déposés les titres de propriétés de chaque maison
 - b. *Aider par ses conseils et son activité les Economes des Maisons à remplir leur office et veiller à leur administration.* J'y reviendrai un peu plus loin.
 - c. *Faire en sorte que chaque Maison contribue aux dépenses de la province.* Ou comment la solidarité s'exprime à l'intérieur de la Province. Le système à Paris est simple puisque chaque maison à un compte à

l'Economat Provincial. Mais comment faire avec quelques maisons dont le compte est négatif en permanence.

- d. *Envoyer à l'Econome général la contribution pour le fonds général.*
- e. *Veiller à ce que les employés aient un juste salaire et que les lois civiles sur les impôts et la sécurité sociale soient respectées.* Le plus difficile pour moi, c'est de faire face aux demandes individuelles de revalorisation des salaires par les employés sur le site de la Maison-Mère à Paris : il y a 30 employés. Je pense qu'il y a intérêt à être à l'origine de concertation avec les supérieurs et les économes.
- f. *Tenir à jour les livres des recettes et des dépenses.*
- g. *Présenter au Visiteur les livres de recettes et dépenses et l'informer du patrimoine pour qu'ils soient examinés par le Visiteur et son Conseil deux fois par an.* Jusqu'à présent, chaque mois, j'arrive à présenter une situation écrite au Visiteur et à son Conseil
- h. *Informé le Visiteur en matière économique*
 - i. *Pour Planifier à long terme les finances en vue des besoins futurs des Confrères et de la province.* Selon mon avis personnel, il me paraît souhaitable que dans quelques mois la Région du Vietnam devienne vice-province. Depuis deux ans, je réfléchis à quel part du patrimoine la Province pourra transmettre sans que les deux entités ne soient fragilisées.
 - ii. *Pour la transparence de toutes les transactions financières et qu'elles soient mises clairement par écrit.* Tous les changements importants dans la constitution des portefeuilles font l'objet d'un échange avec le Visiteur pour le renseigner sur les objectifs et les conditions.

- iii. *Pour fixer un calendrier afin de résoudre les problèmes économiques. Avec une certaine habitude, maintenant, et grâce à mon assistante, chaque mois, ou chaque trimestre, il y a des règlements de facture à faire, des envois de fonds de roulement, nous tenons fermement à ces dates pour ne pas avoir de problèmes de trésorerie.*

2. L'Econome Provincial et les décisions du Conseil Provincial :

- i. Mais aussi de l'Assemblée Provinciale
- j. Le Conseil Provincial est appelé à recevoir régulièrement l'Econome Provincial
 - i. pour faire un état du patrimoine de la Province,
 - ii. pour donner une situation des dépenses et des recettes
 - 1. à la fois de l'administration provinciale,
 - a. de la formation initiale ou permanente,
 - b. de la Maison de Retraite,
 - c. des différents postes comptables.
 - 2. Mais aussi des différents comptes avec chaque maison ou avec certaines provinces ou avec l'Economat Général
 - iii. Pour faire le point sur certains chantiers de rénovation
 - iv. Pour éclairer les confrères dans une décision
- k. Mais une fois la décision prise, l'Econome provincial doit réaliser la décision sur plusieurs degrés et surtout la comprendre :
 - i. Au niveau des personnes : Qui est concerné ? Un contrat sera-t-il signé entre qui et qui ?
 - ii. Au niveau des précédents : y a-t-il eu dans un passé récent un ou des cas identique ?
 - iii. Au niveau du temps : Y a-t-il un calendrier, un échéancier ?
 - iv. Au niveau des conséquences : Quelles assurances ? quelle rémunération pour les personnes ? De quoi vont-elles vivre ?
- l. Jusqu'à maintenant aucune décision du Conseil Provincial ne m'a fait frissonner, car c'était de sages décisions.

3. Les Economes Locaux

- m. Avec les économes locaux, il y a toujours le lien annuel qu'est l'envoi des formulaires à remplir par l'Econome Local sous la responsabilité du Supérieur et à renvoyer à une date précise.
- n. Notre responsabilité d'Econome Provincial ne s'arrête pas là. Car il est prévu
 - i. D'aider les économes locaux dans leur fonction :
 - 1. Depuis le début de cette responsabilité, j'ai réuni deux fois les économes locaux, en France, deux fois au Cameroun et une fois au Vietnam. Ce fut d'abord pour expliquer le passage à l'euro en France. Les autres sessions avec les économes m'ont permis de faire connaissance avec les confrères, de leur présenter le plan comptable que nous utilisons dans la Province, de leur apporter quelques conseils pour tenir leur cahier.
 - ii. D'aider aussi les supérieurs locaux, car leur administration peut être la source de soucis surtout s'ils résident loin géographiquement.

4. Les Laïcs Vincentiens :

- o. Je n'ai pas trop d'expériences avec le laïcat vincentien. Pour ce qui concerne la Province de Paris, ils ne font pas souvent appel à l'économe provincial.
- p. Nous nous sommes rendu de petits services comme la transmission d'une aide exceptionnel à l'occasion du Tsunami qui a ravagé la côte indonésienne. A cette occasion, les Conférences Saint Vincent ont reçu et transmis nos dons. A l'inverse quand une conférence décide d'envoyer une aide à une œuvre animé par un confrère au Vietnam, nous servons d'intermédiaire.
- q. Je sais que mes confrères au Vietnam et au Cameroun sont très sollicités par la Famille Vincentienne en vue d'actions réalisées ensemble. Et quelquefois, je suis obligé de rappeler que les fonds transmis doivent être utilisés pour un objectif précis définis par avance et non pour prêter de l'argent à tel confrère pour une œuvre, ou à telle communauté pour un projet qui vient de voir le jour.

5. L'Econome Provincial et les Œuvres

- r. Les œuvres peuvent être de plusieurs types de fonctionnement. Cela peut surprendre, mais c'est avec l'aide de conseillers juridiques que ce choix peut être fait en connaissance de cause.
- s. Certaines œuvres ont connu de lourdes difficultés financières. Leurs petites ressources ne suffisaient pas à les faire fonctionner. Je cite une école

- vincentienne qui a dû assumer le passage de confrères professeurs à un personnel laïc. Ou encore telle grande maison de campagne où résidaient 3 confrères, et dont l'activité ne fournissait pas les recettes à l'entretien intérieur du bâtiment. Devant ces situations, le Visiteur décidait de faire aider la maison par l'Econome Provincial. Et l'habitude de se faire aider s'ancre facilement dans la façon de vivre de l'œuvre : la Province aidera, elle comblera les trous !
- t. Aujourd'hui face à cela j'essaie de promouvoir une aide qui responsabilise plus la communauté locale.
- u. Les **types d'œuvres** qui se proposent de vivre avec nous le charisme vincentien
- i. Les œuvres pieuses ou services dirigés par un confrère avec ou sans confrères, avec ou sans salariés, avec ou sans bénévoles :
 1. dans ma province, nous avons ainsi le Service des Missions ou Œuvre du Bienheureux Perboyre, qui gère différents comptes de ressources qui appartiennent
 - a. à des confrères envoyés en mission
 - b. à des communautés lazaristes
 - c. à des diocèses, anciennement guidés par un évêque lazaristes
 - d. à des associations ou à des œuvres (par ex exemple AKAMASOA
 2. L'Association de la Médaille Miraculeuse, selon son importance, selon la date de sa création ou selon son premier directeur, si celui est désigné par le Visiteur, fait partie des œuvres de la Province
 3. Pour ce type d'œuvre, je n'ai pas de difficultés à avoir connaissance du compte de résultat et de la situation patrimoniale.
 - ii. Mais il y a d'autres types d'œuvres
 1. les Ecoles vincentiennes :
 - a. leur gestion les amène à séparer ce qui relève du fonctionnement éducatif de ce qui relève de la gestion des hommes et des biens
 - b. Nous aurons donc un Conseil d'Administration, composé de personnalités, mais où la Congrégation a

pris des garanties de statuts pour poursuivre l'œuvre dans la tradition vincentienne, avec un Commissaire aux comptes.

2. Les Associations de gestion

- a. Quand par exemple vous avez un centre d'accueil qui appartient à la Congrégation, mais qui est géré par un gérant laïc avec une petite équipe de salariés.

3. Les Sociétés de Gérance

- a. Comme à la Maison-Mère de Paris, nous avons pris le parti de créer une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée pour gérer toute la partie hôtellerie de la Communauté. Le Visiteur, représentant la Congrégation, est l'actionnaire unique, Le Supérieur de la Maison est le Gérant, et un salarié, appelé intendant est chargé de toute la gestion.

iii. Les Œuvres créées par les confrères et sous la responsabilité des confrères se déclinent de la même manière.

v. Toutes les Œuvres doivent communiquer le résultat de leur activité économique :

i. Le statut 103 le note dans ses différents paragraphes et particulièrement dans les paragraphes 3 et 4

1. *§ 3 Les Confrères chargés de l'administration d'œuvres particulières, dépendant soit d'une Province, soit d'une Maison, présenteront les registres de recettes et de dépenses à leurs supérieurs respectifs, au temps et de la manière fixés par les Normes Provinciales*
2. *§ 4 S'il s'agit de biens n'appartenant pas à la Congrégation, mais qui lui sont confiés pour être gérés, leurs registres doivent être présentés non seulement aux propriétaires de ces biens, mais encore aux Supérieurs de la Congrégation.*

ii. C'est un point difficile à réaliser, car les échappatoires sont nombreuses. Comment y arriver ? avec de la patience !

En guise de conclusion, je vous propose quelques lignes de Monsieur Vincent qui écrivait à un supérieur : « ***Je compatis à vos travaux, qui sont grands, et qui même augmentent,***

lorsque les forces diminuent ... c'est le bon Dieu qui fait tout cela...croyez qu'il ne vous laissera pas une telle surcharge sur les bras, sans que lui-même la soutienne ; il sera votre force ... Trois font plus que dix quand Notre Seigneur y met la main. » (SVP, IV, 115-116)